

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Délégation à M. LANQUETIN Jean-Philippe – 3^{ème} adjoint à Mme la Maire – Dépôt de plainte.

Mme la Maire de la Ville d'Arbois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-23,

Vu la délibération DEL 26.03.31 – 03 du 31 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal délèguait à Mme la Maire la capacité à ester en justice au nom de la Commune,

VU la délibération DEL 26.06.04 – 02 du 4 juin 2026 élisant M. LANQUETIN Jean-Philippe comme 3^{ème} adjoint,

ARRETE



Article 1^{er} : Délégation de fonction

Délégation de fonctions est donnée à M. LANQUETIN Jean-Philippe, troisième adjoint, pour déposer plainte au nom de la Commune d'Arbois auprès des services de la gendarmerie.

Article 2 : Délégation de signature

Délégation de signature est donnée à M. LANQUETIN Jean-Philippe, troisième adjoint, pour signer tout document relatif aux dépôts de plainte.

Article 3 :

Les présentes délégations prendront fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil Municipal élu en mars 2026.

Article 4 :

Mme la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera :

- Transmis à M. le Préfet du Jura,
- Transmis au groupement de gendarmerie Arbois-Poligny,
- Notifié à l'intéressé.
- Publié conformément à la réglementation en vigueur
- Inscrit au registre des arrêtés de la commune

Fait à Arbois, le 2 juillet 2026

La Maire



Valérie DEPIERRE

